

LES AILES DEPLOYEES
ASSOCIATION D'AIDE A LA SANTE MENTALE

**31, rue de Liège
75008 PARIS**

**SIREN : 775 670 896
APE : 8610Z**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

LES AILES DEPLOYEES
ASSOCIATION D'AIDE A LA SANTE MENTALE

31, rue de Liège
75008 PARIS

SIREN : 775 670 896
APE : 8610Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Ailes Déployées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier adressé aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont présentés au conseil d'administration, tenu préalablement et le même jour que l'assemblée générale ordinaire.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet Jégard Paris

Représenté par,

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de
Thibault DAVID (+33622095643)

Date : 24/06/2026 13:21:26

Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
454924

Thibault DAVID

Associé

Bilan Actif

Bilan Actif				
ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement	218 588	218 588		
TOTAL I	218 588	218 588		
Actif immobilisé				
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	611 649	425 862	185 786	232 141
Autres immobilisations incorporelles	228 283	223 257	5 027	6 302
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	12 495		12 495	3 345
Immobilisations corporelles				
Terrain	3 093 719		3 093 719	3 093 719
Constructions	53 292 640	15 724 500	37 568 140	39 255 221
Installations techniques, matériel et outillage industriel	235 705	125 508	110 197	113 647
Autres immobilisations corporelles	7 332 510	4 660 598	2 671 912	3 047 949
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 492 440		1 492 440	814 759
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	471 760		471 760	365 422
Prêts	501 184		501 184	445 372
Autres immobilisations financières	1 189 562		1 189 562	1 468 263
TOTAL II	68 461 947	21 159 725	47 302 222	48 846 139
Actif circulant				
Stocks et en cours				23 714
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 327 950	172 882	1 155 068	1 558 666
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 444 357	41 682	1 402 675	1 891 786
Charges constatées d'avance	224 432		224 432	319 208
Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000	
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	17 651 640		17 651 640	17 368 456
TOTAL III	21 648 380	214 564	21 433 816	21 161 829
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	90 328 916	21 592 877	68 736 038	70 007 969

Bilan Passif

Bilan Passif		
PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 825 277	2 825 277
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	10 395 811	9 712 199
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	824 202	721 274
Autres réserves		
Report à nouveau	-278 010	1 007 866
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	277 692	-86 358
Excédent ou déficit de l'exercice	1 326 233	-602 264
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-4 832	41 847
Situation nette (sous total)	14 269 311	12 943 078
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	6 982 273	7 429 011
Provisions réglementées	348 449	420 320
TOTAL I	21 600 033	20 792 409
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 042 759	1 668 969
TOTAL II	2 042 759	1 668 969
PROVISIONS		
Provisions pour risques	203 782	177 473
Provisions pour charges	2 459 566	1 976 729
TOTAL III	2 663 348	2 154 202
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	33 510 845	35 050 456
Emprunts et dettes financières diverses		24 539
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 312 295	1 182 554
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 921 859	3 494 221
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	514 776	2 061 148
Autres dettes	3 145 123	3 532 469
Produits constatés d'avance	25 000	47 000
TOTAL IV	42 429 898	45 392 388
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	68 736 038	70 007 969

Compte de Résultat

Compte de Résultat		
	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	860	1 260
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	2 896 686	2 903 343
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	32 343 980	27 513 315
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	<i>31 480 317</i>	<i>27 281 955</i>
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	37 580	19 140
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	750 743	388 520
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	525 440	669 216
Autres produits	2 552 532	2 378 635
TOTAL I	39 107 820	33 873 429
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		2 350
Achats de matières premières et autres approvisionnements		204 722
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	8 212 601	6 935 915
Aides financières	50 918	70 936
Impôts, taxes et versements assimilés	1 861 064	1 680 452
Salaires	15 831 355	14 273 031
Cotisations sociales	7 311 870	6 534 630
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 986 504	2 361 553
Dotations aux provisions	905 319	781 020
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés	899 229	507 885
Autres Charges	313 358	214 867
TOTAL II	38 372 217	33 567 361
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	735 603	306 068
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 340	6 252
Autres intérêts et produits assimilés	134 780	216 571
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	158 224	27 404
TOTAL III	299 345	250 227
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	672 041	696 424
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	672 041	696 424
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-372 696	-446 197
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	362 906	-140 128

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	1 007 798	828 273
TOTAL V	1 007 798	828 273
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	25 211	1 287 549
TOTAL VI	25 211	1 287 549
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	982 587	-459 277
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	19 260	2 859
Total des produits (I+III+V)	40 414 962	34 951 928
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	39 088 729	35 554 193
EXCEDENT OU DEFICIT	1 326 233	-602 264
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	7 869	
Prestations en nature	8 390	1 626
Bénévolat		
TOTAL	16 259	1 626
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature	7 869	
Mise à disposition de biens et services	8 390	1 626
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	16 259	1 626

Annexe

7

Principes et méthodes comptables

Désignation de l'association : Les Ailes Déployées

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 68 736 038 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 1 326 233 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les informations ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association Les Ailes Déployées est une association reconnue d'intérêt général, créée en 1959 par le Docteur Jolivet, qui accompagne les personnes en situation de handicap psychique ou mental dans les soins, l'hébergement, l'insertion et l'emploi.

Elle propose à Paris, mais également en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise, une offre de soins diversifiée dans les champs sanitaire et médico-social au sein de ses unités et établissements qui travaillent en partenariat avec de nombreuses équipes publiques et privées, associatives ou lucratives.

14 UNITES SANITAIRES :

8

Pôle Maisons Hospitalières de Cergy (95) :

- Maison Partenaires – 71 lits.
- Espace de Jour Réhab – 25 lits.
- Passerelles – 15 lits.
- Plateforme RENOV.

Pôle Maisons Hospitalières de Sénart (77) :

- Maison Partenaires – 55 lits.
- Espace de Jour – 25 lits.
- Passerelle – 20 lits.

Site Bastille (75 – 11°) :

- Centre Mogador (Paris 9°) – 25 places.
- Espace Jeunes Adultes (Paris 11°) – 12 places.

Pôle Paris Europe (75 – 8°) :

- Espace de traitement et réadaptation – 27 places.
- Foyer Relais – 18 lits.
- Espace Famille et Couples – séances/consultations.

- Espace Ados – 13 places.

Site Castagnary (75-15°) :

- Espace Phare - 27 places.

4 UNITES MEDICO-SOCIALES :

Site Bastille (75-11°) :

- ESAT Bastille – 163 places (Ateliers Faubourg - Paris 11° / Ateliers Perette - Paris 15° / Atelier Viala - Paris 15°).
- SEA (Paris 11°) – 115 places.
- SAMSAH Escal' – 40 places.
- SAS – 15 places.

1 ENTREPRISE ADAPTEE SOUS MANDAT DE GESTION (75-11°) :

SOTRES (Paris 11°) sous mandat de gestion – 30 postes adaptés agréés (18ETP).

1 ORGANISME DE FORMATION (75-11°) :

PRATIQUE ET FORMATION.

Principes généraux

9

Les comptes annuels ont été arrêté conformément au Plan Comptable Général et tenant compte des dispositions réglementées suivantes :

- Du règlement ANC N°2023-03 relatif aux disposition spécifiques applicables aux personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ;
- Du règlement ANC N° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Du règlement ANC N°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Du code de l'action sociale et des familles CASF, pour les provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L312-1 du CASF ;
- De l'instruction M21 pour la partie sanitaire relevant du code de la santé publique ;
- De l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation.
- Indépendance des exercices.

- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.
- Changement de méthode comptable – Modernisation des états financiers.
L'association a appliqué pour la première fois, à compter de l'exercice ouvert le 01 janvier 2025, le règlement ANC N°2022-06 du 22 novembre modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, ainsi que le règlement ANC N°2023-03 du 07 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.
Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement ANC N°2022-06, la première application est mise en œuvre de manière prospective.
Cette application constitue un changement de méthode comptable se traduisant principalement par une nouvelle présentation des états financiers, la suppression des comptes de transfert de charges, la redéfinition du résultat exceptionnel.

Ci-dessous les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements et des reclassements appliqués dans la présentation des données de l'exercice N-1 :

- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts des charges sont reclassés sur les postes relatifs aux Ventes de prestations de services s'ils correspondent à de la refacturation, aux Autres produits d'exploitation si elles correspondent aux remboursements d'assurance et aux comptes de charges concernées.
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges Exceptionnels.

10

Ci-dessous les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements et des reclassements appliqués dans la présentation des données de l'exercice N :

- Reclassement d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel.
Les quotes-parts de subventions virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice, figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.
- Suppression de la technique de transfert de charges.
Le règlement ANC N°2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y apparaissaient auparavant, sont désormais soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ; soit imputées en diminutions des charges concernées ; soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celle représentatives de remboursements d'assurances.

- Présentation des réserves, du report à nouveau et de l'excédent ou du déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée.

Les réserves, le report à nouveau et l'excédent ou le déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée ne comprennent que les éléments du passif des unités parisiennes médico-sociales (ESAT SOCIAL- SAMSAH-SAS-SEA).

Pour les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025, l'application des règlements ANC N°2022-06 et N°2023-03 se traduit principalement par l'augmentation du résultat courant de 490 k€ et par la diminution du résultat exceptionnel pour le même résultat, à la suite du reclassement des quotes-parts de subventions virées au compte de résultat, du résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation. Les autres impacts de ces nouveaux règlements sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ne sont pas significatifs.

- Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euros.

Evènements significatifs

- Fonctionnement des Maisons Hospitalières de Sénart en année pleine.
- Ouverture au public de l'unité SAS (janvier 2025).
- Dénouement du litige avec le promoteur CAREIT (signature du protocole d'accord portant sur le versement des indemnités à la suite du retard de livraison des travaux du site de Sénart).

11

Dérogations aux principes comptables

Néant.

Evènement postérieurs à la clôture

Néant.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris des droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en

état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisées en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 40 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification, est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

12

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Un amortissement dérogatoire est comptabilisé pour l'écart constaté entre la dotation fiscale calculée en fonction des durées d'usage et du mode dégressif le cas échéant et, d'autre part, la dotation économique calculée en fonction des durées d'utilisation et du mode linéaire.

Construction par composants

Le coût des constructions est le coût total augmenté des frais accessoires, y compris les retenues de garantie et les intérêts d'emprunts liés à la construction des Maisons Hospitalières de SENART.

Les durées retenues sont :

- Gros œuvre : 30 à 50 ans.
- Habillage / Cloisons doublage : 20 à 40 ans.
- Toit terrasse : 30 ans.
- Etanchéité/ Couverture/ Métallerie : 20 ans.
- Sécurité : 10 ans.
- Ascenseurs : 10 ans.

- Aménagements décoration / Menuiserie / Revêtements : 10 ans.
- Géothermie : 25 ans.
- Électricité : 15 à 25 ans.
- Équipement cuisine : 10 ans.
- Plomberie : 10 ans.
- Peinture : 5 ans.
- Climatisation : 10 ans.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le montant des dépréciations de créances à fin 2025, s'élève à 214 564 euros contre 494 844 euros en 2024.

Provisions

Provision pour indemnités de fin de carrière

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de l'association, outre l'application des règles conventionnelles (avant impact de la recommandation patronale du 2 décembre 2012), les règles suivantes ont été appliquées :

- Taux de charges sociales retenu : 54,84 %.
- Taux d'évolution de la masse salariale : 3 %.
- Taux d'actualisation : 3,96 %.
- Âge de départ à la retraite : 64 ans.

Comptabilisation : l'association a opté pour la comptabilisation totale de la provision pour indemnités de fin de carrière. Son montant global est de 394 603 euros au 31/12/2025.

Provision Gros Entretien

Le montant de la provision pour Gros Entretien est estimé selon la méthode SEML. Son montant global est de 2 064 964 euros au 31/12/2025.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Informations relatives au bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

I. Immobilisations					
Rubriques	Situations et mouvements	A	B	C	D
		Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	289 807		71 218	218 588
	TOTAL I	289 807		71 218	218 588
	Autres immobilisation incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	566 160	45 489		611 649
	Autres immobilisations incorporelles	228 283			228 283
	Immobilisations incorporelles en cours	22 702	13 209	23 416	12 495
	Avances et acomptes				
	TOTAL II	817 145	58 698	23 416	852 427
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrain	3 093 719			3 093 719
	Constructions	52 972 597	320 043		53 292 640
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	206 469	30 579	1 343	235 705
	Autres immobilisations corporelles	7 155 109	452 792	275 391	7 332 510
	Immobilisations corporelles en cours	795 402	722 209	25 171	1 492 440
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
	TOTAL III	64 223 296	1 525 622	301 905	65 447 013
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	365 422	106 338		471 760
	Prêts	445 372	55 812		501 184
	Autres immobilisations financières	1 468 263	3 827	282 528	1 189 562
	TOTAL IV	2 279 057	165 978	282 528	2 162 507
TOTAL (I + II + III + IV)		67 609 305	1 750 298	679 067	68 680 535

14

Les principales acquisitions des immobilisations de l'exercice clos au 31/12/2025 concernent :

- Les travaux de restructuration sur les sites de Bastille et Lièges – 702 k€.
- Le renouvellement du matériel informatique pour l'ensemble des unités de l'association – 155 k€.
- Les travaux de clôture sur le site de Cergy – 103 k€.
- Les travaux de rénovation du site de Cergy – 72 k€.
- Le renouvellement du mobilier, du matériel de restauration et d'entretien – 119 k€.
- La création de l'outil informatique pour l'unité Mogador – 41 k€.
- Les travaux d'aménagement d'une chambre d'hôtes d'application sur le site de Bastille – 39 k€.
- Le renouvellement du matériel et outillage de soins pour les unités sanitaires – 31 k€.

II. Développement de la colonne B (Augmentation)					
Augmentation de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 059		41 430		
Immobilisations incorporelles en cours			13 209		
Constructions	25 171		294 872		
Installations techniques, matériel et outillage industriel			30 579		
Autres immobilisations corporelles		16 635	436 157		
Immobilisations corporelles en cours	19 357		702 853		
Autres titres immobilisés			106 338		
Prêts			55 812		
Autres immobilisations financières			3 827		

III. Développement de la colonne C (Diminutions)					
Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors-services
Frais d'établissement					71 218
Immobilisations incorporelles en cours	23 416				
Installations techniques, matériel et outillage industriel					1 343
Autres immobilisations corporelles		49 826			225 564
Immobilisations corporelles en cours	25 171				
Autres immobilisations financières		282 528			

Tableau des amortissements

I. Amortissements					
Situations et mouvements		A	B	C	D
Rubriques		Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	289 807		71 218	218 589
	TOTAL I	289 807		71 218	218 589
	Autres immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	334 018	91 844		425 862
	Autres immobilisations incorporelles	221 982	1 275		223 257
	Immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes				
	TOTAL II	556 000	93 119		649 119
	Terrain				
	Constructions	13 717 376	2 007 124		15 724 500
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	92 822	34 029	1 343	125 508
	Autres immobilisations corporelles	4 107 160	779 002	225 564	4 660 598
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
	TOTAL III	17 917 358	2 820 155	226 907	20 510 606
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL IV					
TOTAL (I + II + III + IV)		18 763 165	2 913 274	298 126	21 378 314
II. Développement de la colonne B (Augmentation)					
Dotations de l'exercice		Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			91 844		
Autres immobilisations incorporelles			1 275		
Constructions			2 007 124		
Installations techniques, matériel et outillage industriel			34 029		
Autres immobilisations corporelles			779 002		
III. Développement de la colonne C (Diminutions)					
Amortissements : diminutions de l'exercice		Ventilation des diminutions			
		Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis au rebut	
Frais d'établissement				71 218	
Installations techniques, matériel et outillage industriel				1 343	
Autres immobilisations corporelles				225 564	

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances au 31/12/2025 s'élève à 2 996 739 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	2772307	2542584	229723
Créances constatées d'avance	224432	224432	
TOTAL	2 996 739	2 767 016	229 723

Les créances clients dont l'échéance est à plus d'un an, correspondent aux créances vis-à-vis de l'association la SOTRES dont le remboursement a été étalé sur 15 ans.

Dépréciation des créances

Dépréciations				
Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Créances clients	465 740	58 582	351 440	172 882
Créances IJ SS	25 974	15 708		41 682
Créances autres- fraude d'essence	3 130		3 130	
TOTAL	494 844	74 290	354 570	214 563

17

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
	Montant
Etat, produits à recevoir	25000
TOTAL	25 000

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance			
	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	43 424		
Charges constatées d'avance - report d'emprunt		181 009	
TOTAL	43 424	181 009	

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Fonds Propres					
Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution et consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds statutaires					
Fonds propres complémentaires	2 825 277				2 825 277
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	9 712 199	683 612	209 680	209 680	10 395 811
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>721 274</i>	<i>102 929</i>			<i>824 203</i>
Autres réserves					
Report à nouveau	1 007 866	-1 285 876			-278 010
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-86 358</i>	<i>297 917</i>			<i>211 559</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	-602 264	602 264	1 326 233		1 326 233
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>41 847</i>	<i>-41 847</i>	<i>-4 832</i>		<i>-4 832</i>
Situation nette	12 943 078		1 535 913	209 680	14 269 311
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	7 429 011		43 420	490 158	6 982 273
Provisions réglementées	420 320			71 871	348 449
TOTAL I	20 792 409		1 579 333	771 708	21 600 033

Tableau de variation des fonds dédiés

Fonds dédiés							
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
ESATSOC-CNR ACCESSIBILITE 2016	11 648					11 648	11 648
ESATSOC-CNR CUISINE 2022	297 895					297 895	297 895
ESATSOC-CNR QVT 2022	114 062					114 062	114 062
ESATSOC-ARS CNR CUISINE 2023	151 701					151 701	151 701
ESATSOC-ARS CNR COMPL2023	17 690					17 690	17 690
ESATSOC-FATESAT 2023	81 213					81 213	81 213
ESATSOC/SAMSAH-CNR AMENAGEMENT RECEPTION 2024	61 350		6 826			54 525	
ESATSOC-ARS AIDE INVESTISSEMENT 2025		100 000				100 000	
ESATSOC/SAMSAH-EQUIPEMENTS QUOTIDIEN 2025		200 000				200 000	
CERGY-PLATEFORME RENOVO	400 000	400 000	400 000			400 000	
CERGY-FIR GUERINI 2023	84 291					84 291	84 291
CERGY-ARS PROJET ASSIETTES BASKETS 2024	13 561		13 561				
CERGY-VDP NOS MUSIQUES ANTERIEURES 2025		6 140				6 140	
CERGY-FIR PSSM SAPEURS POMPIERS 2025		8 700				8 700	
CERGY-ARS FIR MOMENT SANS DETOUR 2025		61 000				61 000	
DT75PARI - ARS SOUTIEN ACTIVITE PSY 2023	22 948					22 948	
DT75PARI-ARS MESURES GUERINI 2023	67 277					67 277	67 277
DT75PARI-FIR CLACT 2024	5 957					5 957	
DT75PARI-ARS PROJET TU FAIS COMMENT TOI 2024	2 000		2 000				
DT75PARI-ARS FIR OBERVANCE MEDICAMENTEUSE 2024	15 715		15 715				
DT75PARI-ARS PAIEAIDANCE 2025		45 000				45 000	
DT75PARI-ARS PROJET ETP 2025		19 055				19 055	
DTETR-ARS PROJET ETP 2023	19 055		19 055				
SEN-PROJET FORMATIONS GPEC 2021	133 887		19 744			114 143	
SEN-MESURES GUERINI 2022-23	35 727					35 727	
SEN-ARS FIR MEDIEATEUR PAIR 2025		45 000				45 000	
Subventions d'exploitation							
CERGY-CLSM	12 605		4 441			8 164	
Contributions financières d'autres organismes							
SEN-PROJET FDJ TREMLIN 2024	8 000		5 665			2 335	
CERGY-LOREAL PROJET SOCIOESTHETIQUE 2025		5 000				5 000	
DT75PARI-LOREAL PROJET SOCIOESTHETIQUE		4 040				4 040	
ESATSOC-LOREAL PROJET SOCIOESTHETIQUE 2025		2 670				2 670	
SEN-LOREAL PROJET SOCIO ESTHETIQUE		2 624				2 624	
DTPHARE-CCAH 2020	57 390		33 213			24 177	
MOG-PROJET NUMERIQUE 2021	30 000		5 221			24 779	
DT75PARI-FONDATION FRANCE-REF.CHAMBRES 2021	25 000					25 000	25 000
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	1 668 969	899 229	525 440			2 042 758	850 775

Provisions

Tableau de variation des provisions du passif

Provisions					
Provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques					
- LITIGE VAILLANTIS	112 000				112 000
- LITIGE SNCF	37 872			37 872	
- LITIGE PRUDOMALE	27 601			13 301	14 300
- LITIGE EISS		7 500			7 500
- PROVISION RISQUE SOUS-ACTIVITE		69 982			69 982
Provisions pour charges					
- PROVISION IDR	402 664	46 398	5 207	49 253	394 603
- PROVISION PGE	1 574 065	781 438	290 540		2 064 964
TOTAL	2 154 202	905 318	295 747	100 426	2 663 348

La provision pour Gros Entretien se décompose ainsi au 31/12/2025 entre les unités de l'association :

Etablissements	Montant PGE 2025
CERGY MAISON PARTENAIRES	500662,84
CERGY EJR	93327,75
CERGY PASSERELLE	177919,41
CPP	53276,52
FOYER RELAIS	40320
EJA	263178,03
ETR	39060
ESPACE PHARE	42000
ESAT COMMERCIAL	296425,78
ESAT SOCIAL	233936,02
MOGADOR	234737,17
SENART MAISON PARTENAIRES	30450
SENART MAISON DE JOUR	3480
SENART PASSERELLE	9570
SIEGE	23940
UAPF	22680
TOTAL	2 064 964

Dettes

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Le total des dettes au 31/12/2025 s'élève à 42 429 898 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
DETTES	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et à cinq an au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	33 510 845	1 616 961	6 703 203	25 190 682
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 312 295	1 312 295		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	3 921 859	3 921 859		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	514 776	514 776		
Autres dettes	3 145 123	3 145 123		
Produits constatés d'avance	25 000	25 000		
TOTAL	42 429 898	10 536 014	6 703 203	25 190 682

Précisions sur les dettes

Précisions sur les dettes		
Dettes garanties par des sûretés réelles	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Emprunt - Subrogation de privilège vendeur immeuble	9 405 266	1 631 204
Emprunt - Hypothèque conventionnelle non rechargeable	9 405 266	13 797 689
Emprunt - Privilège du vendeur et de prêteur de deniers	9 405 266	988 311
Emprunt - Nantissement de compte titres financiers Crédit Coopératif	381 218	250 009
Emprunt - Garantie SOGAMA Crédit Coopératif	1 321 703	1 652 000
Emprunt - Nantissement de compte titres financiers SOGAMA	1 321 703	23 607
Emprunt - Inscription de privilège de prêteur de deniers Crédit Coopératif	10 606 059	1 130 743
Emprunt - Hypothèque conventionnelle complémentaire de premier rang Crédit Coopératif	10 606 059	12 477 905
Emprunt - Inscription de privilège de prêteur de deniers Caisse d'Epargne	10 623 529	1 130 743
Emprunt - Hypothèque conventionnelle complémentaire de premier rang Caisse d'Epargne	10 623 529	12 477 905

Charges à payer

Charges à payer	
	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	232 674
Fournisseurs - factures non parvenues immobilisations	406 757
Provision pour congés payés brut	960 345
Personnel - charges à payer	102 500
Provision CET	179 218
Provision pour intéressement	120 249
Provision pour heures supplémentaires	159 040
Provision pour prime précarité	14 342
Personnel - autres charges à payer	164 017
Charges sociales provision pour congés payés	514 668
Charges sociales provision CET	97 085
Charges sociales provision pour heures supplémentaires	86 154
Charges sociales provision précarité	7 769
Autres charges sociales provisionnées	100 033
Divers comptes créditeurs-remboursement ARS	99 000
Divers comptes créditeurs	33 723
Divers - solde badges caisses ESAT	2 791
Charges à payer	194 303
Divers - fonds taxe d'apprentissage ESATCommercial	748 532
TOTAL	4 223 200

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance			
	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	25 000		
TOTAL	25 000		

Informations relatives au compte de résultat

Informations relatives aux produits d'exploitation

Informations relatives aux produits d'exploitation		
Produits d'exploitation	Exercice 2025	Exercice 2024
Cotisations	860	1 260
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	2 896 686	2 903 343
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	32 343 980	27 513 315
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	31 480 317	27 281 955
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	37 580	19 140
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	750 743	388 520
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	525 440	669 216
Autres produits	2 552 532	2 378 635
TOTAL	39 107 820	33 873 429

Informations relatives aux produits et charges inscrits en résultat exceptionnel

23

Informations relatives aux produits et charges inscrits en résultat exceptionnel		
Produits exceptionnels	Exercice 2025	Exercice 2024
Sur opérations de gestion	1 007 798	
Sur opérations de gestion		94 588
Sur opérations en capital		374 187
Reprises aux amortissements, dépréciations et aux provisions		359 497
TOTAL	1 007 798	828 273
Charges exceptionnelles	Exercice 2025	exercice 2024
Sur opérations de gestion	25 211	
Sur opérations de gestion		618 339
Sur opérations en capital		296 954
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		372 256
TOTAL	25 211	1 287 549

Le résultat exceptionnel est principalement issu du dénouement du litige avec le promoteur immobilier CAREIT. Un protocole d'accord avait été signé à la suite du retard de la réalisation des travaux du site des Maisons Hospitalières de Sénart, accordant à l'association LAD des indemnités de retard à hauteur de 936 k€.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 52 512 euros (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), dont 49 769 euros au titre de la mission légale de certification des comptes.

Honoraires des commissaires aux comptes		
Honoraires	Commissaire aux comptes JEGARD CREATIS	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	49 769	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	2 743	
TOTAL	52 512	

Autres informations

Contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025	Exercice 2024
Dons en nature	7 869	
Prestations en nature	8 390	1 626
Bénévolat		
TOTAL		1 626
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature	7 869	
Mise à disposition de biens et services	8 390	1 626
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		1 626

Information sur les rémunérations des dirigeants

- Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif aucune rémunération n'a été versée aux « trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés », ceux-ci étant intégralement tous bénévoles.

25

Effectif par catégorie

Informations relatives à l'effectif par catégorie	
Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	30
Employés, techniciens, agents de maîtrise	185
Cadres et ingénieurs	118
TOTAL	333

Transactions effectuées avec des contreparties – mandats de gestion

L'association a effectué avec des personnes physiques ou morales, dénommées contreparties, les transactions courantes non conclues à des conditions normales :

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées			
Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autre informations
Association SOTRES	Mandat de gestion	273 293	Prestations facturées à l'association SOTRES par l'association LAD à titre de la mise à disposition du personnel
Association SOTRES	Mandat de gestion	1 714 859	Prestations facturées par l'association SOTRES à l'association LAD à titre de la restauration et du ménage
GEM ARTAME GALERY	Mandat de gestion	5 460	Le Mandat de gestion est une convention réglementée. Prestations facturées par l'association LAD au GEM ARTAME à titre de frais de gestion
Fonds de Dotation Les Ailes Déployées			
TOTAL		1 993 612	

Engagements hors bilan

Informations au titre des opérations non inscrites au bilan			
Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties données	Autre informations
Engagements financiers :			
Intérêts restant à courir sur emprunts auprès des établissements de crédit			
- Part à moins d'un an	616 602	Contrat de prêt	
- Part à plus d'un an et moins de cinq ans	2 138 332	Contrat de prêt	
- Part à plus de cinq ans	3 224 818	Contrat de prêt	
Cautions données			
- Cautions solidaire au Fonds de Dotation Les Ailes Déployées	230 000	Cautions solidaire donnée	
Autres engagements			
- Subrogation de privilège vendeur immeuble	1 631 204	Privilège vendeur immeuble	
- Hypothèque conventionnelle non rechargeable	13 797 689	Hypothèque	
- Privilège du vendeur et de prêteur de deniers	988 311	Privilège vendeur immeuble	
- Nantissement de compte titres financiers Crédit Coopératif	250 009	Nantissement titres	
- Garantie SOGAMA Crédit Coopératif	15 415	Garantie donnée	
- Nantissement de compte titres financiers SOGAMA	23 607	Nantissement titres	
- Inscription de privilège de prêteur de deniers Crédit Coopératif	1 130 743	Privilège de prêteur de deniers	
- Hypothèque conventionnelle complémentaire de premier rang Crédit Coopératif	12 477 905	Hypothèque	
- Inscription de privilège de prêteur de deniers Caisse d'Épargne	1 130 743	Privilège de prêteur de deniers	
- Hypothèque conventionnelle complémentaire de premier rang Caisse d'Épargne	12 477 905	Hypothèque	
Cautions solidaire avec le Fonds de Dotation Les Ailes Déployées	230 000	Cautions solidaire reçue	
Autres engagements			